

## Un écocentre, ça fonctionne comment?



Il s'agit d'un lieu de dépôt et de récupération de matières et d'objets encombrants mis à la disposition des citoyen·ne·s, ayant pour mission première la **revalorisation** des matières reçues afin de **protéger l'environnement**.

- On y reçoit des matières qui ne sont pas acceptées dans la collecte régulière des ordures ménagères;
- Sur place, vous devez trier les matières et les disposer dans les conteneurs appropriés.

**Sans frais**

**Sans limite de visite**

## NOUS JOINDRE



450 421-4656



2456, route 125



Période d'ouverture :  
du 4 avril au 1er novembre 2025

Lundi, mardi, vendredi  
et samedi :  
8 h à 16 h  
Dimanche :  
8 h 30 à 12 h

# Écocentre Bons débarras



**Récupérer,**  
*un geste écologique pour  
notre collectivité!*



Sainte  
julienne



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ESPRIT

COMITÉ INTERMUNICIPAL FONDATEUR

## Matières acceptées



### Bois

Bois de construction, branches, meubles en bois, etc.

### Déchets ultimes

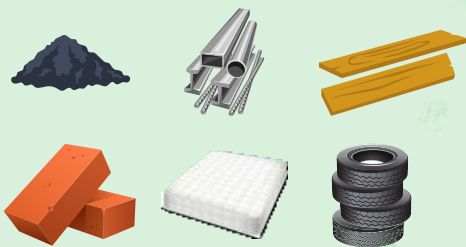
Béton, boyaux d'arrosage, brique, céramique, ciment, gypse, revêtement de plancher (tapis, préart), matelas et sommier, etc.

### Métaux

Appareil ménager, gouttières, métaux (aluminium, cuivre, fer, plomb, zinc), refroidisseur à eau, etc.

### Autres

Bardeaux d'asphalte, appareils électroniques, carton, livre, papier, pneus sans jantes (véhicule de promenade), terre non contaminée, tourbe, etc.



## Matières refusées



### Objets surdimensionnés

Spas, bateaux, roulottes, etc.

### Résidus domestiques dangereux (RDD)

Veuillez vous référer aux dates de collectes spéciales à cet effet.

### Autres

Carcasses d'animaux, couches souillées, déchets domestiques, explosifs, médicaments, terre contaminée, etc.



Du personnel et des panneaux indicatifs vous guideront sur le site.

## Votre vélo fait du chemin!

Votre vélo ne fait plus votre bonheur? Il fera certainement celui d'une autre personne! À l'écocentre Bons débarras, on revalorise votre vélo en l'offrant gratuitement à une autre personne, question qu'il poursuive la route de sa vie utile...



## Accès au site et spécifications

Afin d'être admissible au service **sans frais et sans limite de visite**, vous devez respecter les spécifications suivantes :



Être citoyen·ne de Sainte-Julienne, Saint-Alexis, Saint-Esprit, Saint-Jacques ou Sainte-Marie-Salomé (preuve de résidence exigée);



Si résidus de construction, présenter un permis de rénovation pour la propriété sise sur le territoire des municipalités admissibles;



Accéder au site avec un véhicule de promenade ou véhicule muni d'une remorque;



Les résidus acheminés à l'écocentre relèvent d'un usage domestique et non lucratif exclusivement.

**Votre accès au site sera refusé si :**



Les matières sont issues de commerces;



Vous souhaitez accéder au site avec un camion de 6, 10 ou 12 roues.